



Chantage affectif sur des enfants mineurs

Par **filo06**, le **21/04/2011** à **09:47**

Bonjour à tous,

Voilà 2 ans maintenant, suite à un divorce, mon ex-mari et moi avons opté pour la garde alterné. Nous vivions l'un prêt de l'autre, tout semblait donc adapté à cette solution. Le problème, c'est de garde alternée, cette décision n'eut lieu que sur le papier afin qu'il profite des avantages de la fonction publique. Pour le reste tout était à ma charge. Depuis un mois, j'ai déménagé, pour cause d'achat.

Il a toujours soumis les enfants à un chantage affectif, mais cela c'est aggravé depuis notre déménagement qui ne nous à séparer que d'une vingtaine de kilomètres. Maintenant, il leur dit que vu la distance, ils ne se verront plus. J'ai consulter un avocat qui m'as dit de faire une requête auprès du juge aux affaires familiales. Le problème aujourd'hui c'est qu'il ne veux pas que la garde me revienne, vu qu'il va perdre tous ses avantages, du coup, il à demandé aux enfants de faire un choix. Mes enfants âgés de 14 et 10 ans se voient confrontés à un dilemme. Néanmoins, ma fille à décidée de venir vivre à la maison, car elle a réalitée qu'il les manipulaient. Le problème se pose pour mon fils de 10 ans. Il est tenté d'accepter les propositions de son père, car il lui fait miroité une vie de rêve !

Je tiens à préciser qu'il n'y a jamais eu auparavant de problèmes de garde, vu que les enfants décidaient ou ils voulaient aller.

Malgré le fait que je sois prête à sacrifier mes week-end et les vacances afin que lui puisse en profiter un maximum, cela ne lui suffit pas.

Il dit ne pas accepté que les enfants quitte leurs école l'année prochaine, mais l'adresse qui revient à chaque fois est la mienne !

en attendant la décision du juge qui aura lieu dans 2 ou 3 mois, que puis-je faire afin de préserver mes enfants ?

A t-il le droit de continuer à leur faire du chantage affectif et de les perturber de cette façon ? que puis-je faire afin de stopper tout ça ?

Ma fille est tellement mal dans sa peur, qu'elle fait de l'eczéma et de crises de spasmophilie. que puis-je faire pour eux ? je suis perdue !

Merci d'avance

Par **Domil**, le **21/04/2011** à **12:02**

Prenez RDV avec un pédopsy, pour que vos enfants aient une personne neutre à qui parler.

Par **filo06**, le **21/04/2011** à **12:07**

D'abords, merci pour votre réponse !

J'ai déjà essayé, mais leur père refuse que les enfant en consulte un, car il dit qu'ils ne sont pas, je site,"fou" et que par conséquent, c'est moi qui me fait des idées fausses !

Et si je refuse de suivre ce qu'il dit, il s'en prend aux enfants en leurs disant que je suis une mauvaise mère !

Les enfants et moi sommes dans uns spirale infernale dont je ne sais comment en sortir !

Par **Domil**, le **21/04/2011** à **12:14**

Le père n'a pas à refuser, vous le faites et puis c'est tout.

Par **filo06**, le **21/04/2011** à **12:16**

c'est ce que je me suis dit, sauf que l'à il a prit rendez-vous avec un avocat, car il estime que ses droits on été lésé du fait que je prend des décisions sans tenir compte de son avis.

Par **Claralea**, le **21/04/2011** à **12:45**

Pourtant les "conclusions" d'un pedopsy pourrait vous etre utiles quand vous passerez devant le JAF

Par **filo06**, le **21/04/2011** à **12:55**

a moi oui, mais pas a lui, c'est pour cela qu'il refuse et qu'il me met des bâtons dans les roues !

ce que je souhaiterais savoir, c'est :

en attendant la décision du juge, à t-il le droit de séparer le frère et la sœur, vu que le petit, se voit vivre chez son père et que ma fille refuse. Donc ils seront séparé !

Par **Domil**, le **21/04/2011** à **13:20**

Mais vous avez le droit de prendre toutes les décisions concernant les actes usuels de la vie quotidienne.

Par **filo06**, le **21/04/2011** à **13:24**

alors le petit doit venir chez moi ou rester avec son père ?

Par **Claralea**, le **21/04/2011** à **13:43**

On ne peut raisonnablement pas vous donner ce genre de conseil, vous et votre mari etes seuls juges en attendant de passer devant le JAF

Par **filo06**, le **21/04/2011** à **14:04**

je comprend et vous remercie !